

AVIS PUBLIC



ORDONNANCES NUMÉROS 2257, O-1 et 2257, O-2 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les ordonnances suivantes :

- Ordonnance numéro 2257, O-1 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation d'une salle au pavillon Pirandello par Narcotiques Anonymes Québec durant l'année 2021;*
- Ordonnance numéro 2257, O-2 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation d'une salle au pavillon Wilfrid-Bastien par Al-Anon Montréal durant l'année 2021.*

Ces ordonnances entrent en vigueur le 5 janvier 2021 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 5 janvier 2021.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard